

CONCOURS

réservé aux habitants
de SAINT-AVOLD

Date de
passage du jury :
**du 5 au 10
décembre**

Maisons illuminées 2022

Une photo de
votre illumination
vous sera
offerte.

Dans le cadre du concours des
Maisons illuminées, **une attention
particulière sera apportée :**

- sur l'utilisation d'éléments à leds
avec une programmation d'allumage
restreinte de 18h à 22h.
- sur les maisons dotées d'une
décoration (hors illuminations)
plus naturelle (bois, métal...)

Trois catégories de concours :

- Maisons et jardins
- Balcons et fenêtres
- Commerces

40 prix attribués :

- 5 "Grand Prix" de 150 €
par lauréat, soit 750 €
- 14 "Prix" de 100 €
par lauréat, soit 1400 €
- 13 "Prix spécial" de 50 €
par lauréat, soit 650 €
- 8 "prix d'encouragement"
de 25 € par lauréat, soit 200 €

Bulletin de participation

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

**Je participe au concours
des maisons illuminées 2022
dans la catégorie :**

- Maisons et jardins
- Fenêtres et balcons
- Commerces

À déposer dans l'urne ou à envoyer chez ENERGIS,
53, rue Maréchal Foch à Saint-Avold, avant le 5 décembre 2022.

Le formulaire est disponible sur les sites internet de la mairie : www.mairie-saint-avold.fr
et d'Energis : www.regie-energis.com / accueil@regie-energis.com

